

LE PRÉCURSEUR,



JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Ce Journal paraît tous les jours excepté le lundi. — Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 51 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année — Affranchissemens pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. — On s'abonne à Lyon, rue Saint-Dominique, passage Coudere au deuxième étage; à Paris, chez M. SACRELET, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

LYON, 15 décembre 1827.

DES AFFAIRES DE L'ORIENT.

Quelqu'importante que soit pour nous la crise intérieure dans laquelle nous nous trouvons, la cause des Grecs n'a pas perdu au seul de ses droits à notre sollicitude, et la probabilité d'une guerre dans laquelle la France se trouverait engagée, est un motif de plus pour fixer notre attention sur les affaires de l'Orient.

Il y a quelques mois, la Grèce expirante se débattait seule sous l'implacable puissance du cimeterre. Le coup de feu d'un marin musulman a tout changé de face. Dans peu de mois, nous allons voir les oppresseurs ou s'incliner devant les menaces de Pétersbourg, de Londres et de Paris, ou se débattre à leur tour sous les coups de l'Europe.

La force des choses devait amener cette intervention de l'Europe dans les affaires de la Grèce, car c'était sa propre cause qui s'agitait; et le principe de cette intervention, loin de menacer ses intérêts d'aucun genre, était le principe dont elle vit elle-même, et sans lequel ses gouvernemens seraient frappés de mort aussi bien qu'elle.

Qu'était la Grèce? un peuple européen, détaché de la grande famille civilisée, et jeté violemment dans la zone asiatique. La barbarie avait ainsi reculé ses frontières, elle nous touchait de plus près, elle avait envahi le domaine de la civilisation; et sa présence sur le sol antique des Hellènes nous avait fermé des sources de richesses sur lesquelles l'Europe avait toujours eu des droits, comme sur son plus ancien héritage. A part toutes les nobles questions d'humanité, ne rentrait-elle pas dans tous les intérêts de l'Europe cette révolution qui tendait à substituer un peuple éclairé à un peuple abruti par l'ignorance, un peuple actif et commerçant à un peuple oisif et enchaîné, le spectacle d'une nation renaissante sous un régime fécond et vivifiant, à la vue d'un sol frappé de l'éternelle stérilité de l'esclavage, et d'une population décimée par la misère quand elle échappait aux supplices? Les gouvernemens devaient tôt ou tard, et dans tous les cas, se décider à intervenir. Triomphante, la Grèce eût inquiété leur politique défiante et jalouse par une liberté sans patronage; égoïcée, elle laissait renouveler, aux dépens des intérêts matériels de l'Europe, une déplorable conquête de la barbarie sur la civilisation. L'inaction de tant de puissances intéressées eût été un fait inexplicable et certainement unique dans l'histoire.

Après bien des hésitations, le moment critique est arrivé. Oublions le refus d'une simple audience fait quelques années plus tôt aux chrétiens supplians à Rome et à Vérone. Oublions l'insensibilité de l'Europe en présence d'une guerre d'extermination: ses trois amiraux viennent de l'absoudre! Puisse la fumée du canon de Navarin s'étendre sur le passé, et voiler aux yeux de l'histoire notre trop longue indifférence!

On a passé rapidement d'une intervention pacifique à une intervention active; l'emploi de la force a succédé brusquement aux tentatives de la diplomatie; il devait en être ainsi avec une nation dont la mauvaise foi se fait un jeu des négociations, et dont l'orgueil ne lui permet pas de sentir sa propre faiblesse.

« Ce n'était, dit avec raison le *Courrier* anglais, que la plume d'une main et l'épée de l'autre, donnant sincèrement la préférence à la première, mais inébranlablement résolu à employer la seconde, qu'il y avait quelque chance d'atteindre le but avoué du traité de Londres. »

Telles étaient sans doute les résolutions du cabinet de St-James et de celui de Pétersbourg; mais la subite et terrible révélation qui s'en est faite à Navarin, est venu frapper d'étonnement tous les autres conseils. L'Autriche était loin de s'attendre à une intervention aussi énergique; jusqu'à ce jour son influence avait porté le sultan à repousser les propositions des ambassadeurs alliés; et elle n'a reconnu que tardivement tout ce que ses conseils avaient eu de funeste. Accoutumé depuis long-temps aux ménagemens généreux de la Russie, le sultan puisait autant de sécurité dans son orgueil que dans les conseils de son allié chrétien, et la nouvelle de la destruction de sa flotte ne lui causa pas moins d'étonnement que de fureur. Quant à la France, elle

s'était assise, il est vrai, au congrès d'Alkermann, elle avait signé le traité de Londres, mais sans cesser d'être fidèle aux vieilles doctrines dont l'Autriche avait fait le symbole de la Sainte-Alliance. Sa diplomatie, depuis long-temps secondaire en Europe, n'avait rien arrêté, ni rien prévu pour elle-même. Il a fallu une bataille et nos soldats, pour que la France reparût au rang qui lui appartient en Europe. Les hommes d'état qui la dirigent ne l'y eussent jamais replacée. On peut juger de leur propre surprise par la gaucherie avec laquelle ils se sont parés de cette victoire inattendue.

Quoi qu'il en soit des embarras secrets de quelques cabinets, aucun reproche ne s'élève jusqu'à présent contre la conduite extérieure des alliés. Leur langage est aussi ferme que celui du Sultan est hautain. Ils n'ont point fait naître les circonstances au milieu desquelles ils interviennent. Toutes leurs demandes sont également justes dans l'intérêt de l'humanité, comme dans celui du commerce; et dès que ces demandes étaient rejetées, elles devaient être appuyées par la force, inévitable conséquence d'une intervention que le cri de l'Europe compatissante appelait depuis long-temps sur les ruines d'Athènes et de Missolonghi. Dans l'état des choses, la guerre paraît imminente. Nous examinerons quelles en seront les chances, et quelle influence elle peut avoir sur le commerce. En elle-même, elle n'aura rien de funeste sous ce rapport; les pertes qu'elle entraînerait ne devraient être attribuées qu'à une imprévoyance de nos hommes d'état, que nous signalerons. Mais disons dès à présent, en principe, que cette guerre n'est point anti-commerciale, puisqu'elle laisserait la civilisation pour trophée sur le champ de bataille.

M. de Montlosier reparait sur la scène. Un nouvel ouvrage de cet infatigable adversaire de la congrégation et des jésuites, va être publié sous le titre, *les jésuites, les congrégations et le parti prêtre en 1827, mémoire à M. le comte de Villele, président du conseil des ministres.*

Nous sommes heureux de pouvoir dès à présent faire connaître un chapitre de cet ouvrage. Il est relatif à M. Récamier, et aux causes de sa promotion à la plus éminente des chaires de médecine.

« Il s'en faut bien, Monseigneur, que je veuille noter à Votre Excellence M. le docteur Récamier comme un homme sans mérite. Au contraire, je sais qu'il en a beaucoup, et sous le rapport de la science, et sous celui de la probité. Cependant, sous ces deux rapports, M. le docteur Magendie n'en a pas moins; et surtout il est plus connu dans le monde savant que M. Récamier. Lorsque, par une singularité remarquable, il se trouve qu'à mérite égal, celui qui avait plus de célébrité a été exclu, celui qui en avait moins admis; lorsque, par une autre singularité, il se trouve que selon la règle établie par le gouvernement lui-même, la place vacante à laquelle doivent présenter l'académie des sciences et l'académie de médecine, a été donnée précisément à celui qu'elles n'ont pas présenté, tous les esprits sont en mouvement pour rechercher les causes de ces singularités. Bientôt il se découvre que M. Récamier était le candidat secret des jésuites, de la congrégation et du parti prêtre. M. Magendie n'était que celui qu'appelait avec toute la France nos deux premiers corps savans.

» La curiosité étant de plus en plus excitée sur ce point, il se découvre que M. Récamier, adonné à toutes les pratiques de la vie dévote, va à la messe tous les jours, qu'il se confesse tous les mois. De plus, on apprend que dans sa chambre, en face de la porte, est placé un grand christ qui remplit la hauteur de l'appareillement. A chaque côté de ce christ se trouvent dans des bocaux précieux diverses reliques de Saint-Jean d'Alcantara, de Saint-Ignace, de Saint-Antoine de Padoue. De plus, M. Récamier, affilié à toutes les congrégations imaginables, a voulu avoir la sienne. Dix à douze jeunes gens se sont établis ses disciples. Tous ensemble, à certains jours marqués, disent certaines prières, le rosaire peut-être ou le chapelet; et alors comme M. Magendie, à ce qu'on dit, se confesse rarement, qu'il ne va peut-être pas régulièrement à la messe, on conçoit comment sous un gouvernement asservi par le parti prêtre, la protection des deux premiers corps savans de la France lui donnera peu d'avantage. On

voit, par ce seul rapprochement, comment les motifs de l'admission de l'un et de l'exclusion de l'autre étant une fois connus, il en ressort une détonation générale de dérision et de colère. Ce n'est pas une chose extraordinaire.

» S'il était question de proposer pour un pont à faire sous la Seine un ingénieur habile, et qu'on consultât à cet égard nos sociétés savantes, il est possible qu'elles proposassent M. Brunel actuellement à Londres, encore que peut-être il ne soit pas affilié aux jésuites et qu'il n'aille pas régulièrement à la messe. Ce candidat étant proclamé de toutes parts, si on apprenait que ce dernier motif, celui de n'être pas voué aux jésuites, ou de n'avoir pas de reliques dans sa chambre, a déterminé son exclusion, on sent l'impression qui en résulterait dans le public.

» On dira peut-être que c'est la haine de la dévotion, ou celle des reliques qui cause cette opposition. Pas le moins du monde; il y a sans doute une haine générale contre le parti prêtre. Dans les choses civiles, on ne veut de son autorité ni directement ni indirectement. Mais ce qui prouve que dans cette haine la dévotion n'est pour rien, c'est qu'il en serait de même à l'égard de toute autre chose étrangère à la médecine.

» Je suppose que M. Récamier, au lieu d'être un virtuose de reliques, est tout simplement un virtuose de musique. Je suppose qu'occupé sans cesse des œuvres de Mozart, d'Haydn et de Rossini, il soit porté à la chaire de médecine par un comité de *dilettanti*, lequel serait parvenu, comme aujourd'hui le parti prêtre, à subroger le gouvernement; certainement on trouvera tout aussi mauvais que M. Récamier en sa qualité de professeur de musique, soit porté à une chaire de médecine, qu'on le fait aujourd'hui parce qu'il est professeur de dévotion et de reliques.

» Par elles-mêmes ces reliques ne méritent pas plus de défaveur que la dévotion. Même, humainement parlant, l'honneur accordé aux reliques ne présente à personne rien de déplacé. Quel est celui de nous dont le cœur ne s'attache pas aux restes qu'il aura pu recueillir d'un père, d'un ami, d'une femme chérie? Quel est celui qui ne serait pas satisfait d'avoir quelque chose d'Henri IV, de Sully, ou de Montesquieu? Ce qui est vrai et beau dans l'ordre des sentimens humains, comment ne le serait-il pas dans l'ordre des sentimens religieux?

» Aussi jusqu'au moment présent personne n'avait pensé à détourner son estime de M. Récamier, sous prétexte qu'il avait dans sa chambre des reliques. C'est tout-à-fait la faute du gouvernement, si, en faisant une application fautive, insensée d'un mérite de dévotion sans analogie avec la science médicale, il a élevé un mouvement de dérision général sur M. Récamier et sur ses pratiques.

» Certes, ce brave homme ne méritait en aucune manière dans sa personne les outrages que l'imprudence du gouvernement lui a attirés. Sur cela même, je lui demande mille excuses; mais il m'est impossible de ne pas m'emparer de lui un moment pour le montrer en exemple aux personnes les plus considérables de la nation. Voilà, leur dirai-je, un homme qui pendant longtemps avait été honoré généralement, soit comme chrétien, soit comme médecin, soit comme citoyen, et qui, par la faiblesse d'un ministère sous le joug du parti prêtre, se trouve voué pour le reste de ses jours à la haine et au ridicule. Je ne veux pas être injuste envers le gouvernement; il n'a pas, comme on le lui a reproché, violé une loi; il a seulement violé une règle. Cependant, est-ce si peu de chose que de violer une règle? La règle est une précaution prise dans le calme, à l'effet d'éviter les erreurs de l'esprit dans le trouble; elle est aussi un moyen de fixité dans la conduite. En cela il a très-bien dit: *Qui regula vivit Deo vivit*. Excepté dans des cas tout-à-fait extraordinaires, si dans une monarchie le roi, la reine, les princes, les princesses se croient tenus à de simples règles d'étiquette, que penser d'un ministère qui, pour plaire au parti prêtre, s'est permis, au détriment d'un homme qui avait le vœu général, de violer sa propre règle.

» Le ridicule de la nomination de M. Récamier, uniquement par considération pour ses pratiques dévotes, s'est encore aggravé par l'association des dix à douze jeunes gens, ses élèves, qu'on a vu arriver avec lui. Le parti prêtre a sans doute regardé comme une fortune cette adjonction de dix à douze jeunes gens dressés par lui, sous la conduite de M. Récamier, à dire le chapelet, et à réciter les prières de la congrégation. Il a cru qu'aussitôt les autres élèves de médecine, ainsi que ceux des autres écoles, seraient amenés à suivre cet exemple. Il ne pouvait se tromper plus grossièrement. On ne pourrait mieux travailler pour l'impunité, si on voulait le faire, et c'est là, Monsieur, ainsi que je me propose de l'observer bientôt, un exemple frappant de plus du mal que des hommes ineptement religieux peuvent faire à la religion.

C'est ainsi que le gouvernement a soulevé de toutes parts, non pas, comme il le croit, seulement les jeunes gens, mais l'opinion de toute la France. L'irritation qui a éclaté à ce sujet doit être regardée moins comme un fait particulier qui comme un symptôme.

Au moment où plusieurs journaux annoncent que la chambre des députés sera appelée à prononcer sur la mise en accusation du ministère, la citation suivante du nouvel ouvrage de M. de Montlosier mérite toute l'attention de nos lecteurs.

« De quelque manière que j'envisage votre position, en vérité, Monseigneur, elle ne me paraît pas tenable: j'en frémis pour vous. Au moment où une accusation partait de la chambre des députés, je ne vous vois aucune défense. Je me suppose alors à la chambre des pairs; je n'ai reçu de vous aucun bienfait, je n'ai reçu de vous aucune injure: je ne vous porte donc aucune haine. Eh bien! je vous le déclare dans la sincérité de mon âme: au moment où il faudrait prononcer sur votre accusation, je ne pourrais faire autrement que de vous condamner à mort! »

Hier mercredi, la cour, toutes les chambres assemblées sous la présidence de M. le comte Bastard-d'Etang, a entériné des lettres de grace accordées à Jean-Marie Teissier, ex-notaire, condamné par la cour d'assises de la Loire aux travaux forcés à perpétuité, et dont la peine a été commuée en cinq années d'emprisonnement.

Dans la même audience la cour a encore entériné d'autres lettres de grace, accordées à Antoine Reynal, soldat au 17^e de ligne, condamné par le 2^e conseil de guerre de la 19^e division, à la peine de mort pour voie de fait envers ses supérieurs. Cette peine a été commuée en dix ans d'emprisonnement.

— La cour royale de Lyon a reçu hier le serment de M. Laget, nommé avoué près cette cour, en remplacement de M. Auguste Valois, démissionnaire.

— Le théâtre du Gymnase dramatique, aux Brotteaux, a été fermé aujourd'hui; il paraît que cette clôture, sans doute momentanée, a pour cause quelques discussions d'intérêt élevées entre le directeur et les acteurs.

— Une femme demeurant rue des Célestins, vient d'accoucher de trois enfans; les deux premiers étaient morts, le troisième a vécu dix-sept minutes.

— On nous écrit de Paris:

Le ministère ne changera pas de quelque temps. Des propositions ont été faites au côté gauche: elles n'ont point été acceptées parce qu'il fallait consentir à une alliance avec M. de Villèle. Il n'y aura d'autre changement que la nomination de M. de Mariagnac en remplacement de M. de Corbière, dont la maladie paraît de jour en jour plus grave.

PARIS, 11 décembre 1827.

Le parlement britannique s'assemblera, dit-on, le 21 janvier.

— Le conseil municipal de Perpignan vient de déclarer, à la majorité de 18 voix contre 2, que le nouveau directeur du collège communal de la ville, M. l'abbé Gallay, qui, à son arrivée, avait fait briser et jeter à la rivière tous les plâtres et toutes les gravures destinés à l'école de dessin, serait tenu, dans le plus bref délai, de les remplacer, ou bien d'en payer la valeur. M. l'abbé Gallay a refusé de se soumettre à l'arrêté du conseil, prétendant qu'il ne reconnaissait pas l'autorité civile.

Nous aimons à croire alors que M. le grand-maître de l'instruction publique fera promptement justice d'un pareil vandalisme!

— M. le comte de Saint-Hermine, nommé député par le collège départemental des Deux-Sèvres, et que l'on avait rangé dans la classe des députés ministériels, vient de faire une déclaration publique d'indépendance et de dévouement au roi, à la monarchie constitutionnelle, à la Charte, aux libertés publiques et aux intérêts du pays.

Les amis de M. Dumoncel, député de la Manche, réclament aussi contre la qualification de ministériel appliquée à ce député. La réclamation n'en aurait que plus de force si elle était faite par le député lui-même.

— M. Bonnefons, avocat à Aurillac, remplissait depuis dix ans les fonctions de suppléant au juge de paix; il vient d'être destitué, et il paraît que son vote électoral n'est pas étranger à sa destitution. On annonce que les avocats d'Aurillac ont déclaré qu'aucun d'eux n'accepterait les fonctions dont on vient de dépouiller un de leurs confrères pour un pareil motif.

— M. de Saint-Priest, ambassadeur de France près S. M. C., est de retour à Paris depuis deux jours; il a été reçu hier en audience par le roi.

— Malgré la signification faite le lendemain de la bataille de Navarin par les trois amiraux alliés à Ibrahim-Pacha et aux autres commandans turcs, on n'a pas vu arborer de pavillon blanc sur les forts, comme ces amiraux l'avaient exigé, et ils n'ont reçu aucune réponse à leur lettre; mais Taher-Pacha, commandant de l'escadre turque, s'est rendu à bord de l'*Asia*, et a promis que, pour ce qui le regardait, les navires qui lui restaient ne commettraient aucune hostilité. Il a fait observer toutefois que, comme il n'exerçait aucun commandement sur les troupes de terre ni sur les forts, il ne pouvait être responsable de leur conduite. Du reste, les escadres alliées sont sorties du port de Navarin sans que les forts, qui continuaient d'être occupés par les Turcs, aient tiré, depuis le jour de la bataille, un seul coup de canon contre elles.

— On nous écrit de Lyon, 5 décembre: « M. Sibon, archiviste de la préfecture du Rhône, et qui a été chargé de la formation des listes électorales, vient de recevoir sa destitution. Il est remplacé par le secrétaire de M. Delhomme, ci-devant député; et son crime est, dit-on, d'avoir osé dire que M. Royer

Collard était le plus honorable candidat que l'on pût désigner pour député du Rhône. »

— Plusieurs jeunes gens, en costume d'ouvriers, arrêtés dans les soirées des 19 et 20 novembre, ont été amenés aujourd'hui à midi et demi au palais de justice par une escorte militaire, M. le premier président Séguier, qui avait laissé à M. Dehaussy la présidence de l'audience solennelle, a procédé à leur interrogatoire, auquel assistaient M. les conseillers-instructeurs.

— On mande de Cadix ce qui suit :

Un grenadier qui faisait partie de l'équipage du vaisseau le *Soberano*, qui dans les premiers jours du mois prochain doit mettre à la voile pour la Havane, ayant prononcé en présence de ses chefs un simple jurement, fut condamné à la bastonnade, qui lui fut appliquée d'une manière si cruelle que le chirurgien fut obligé de lui enlever plusieurs lambeaux de chair. Par suite de cet événement, les troupes qui étaient à bord du vaisseau adressèrent une représentation au roi, et la résolution du roi fut qu'on s'abstînt à l'avenir d'appliquer la bastonnade avec tant de rigueur. Mais il paraît que les soldats du *Soberano* n'étant pas satisfaits, avaient médité un complot dont le but était de se soulever lorsque le vaisseau serait en mer. Cette conspiration vient d'être découverte, et sept soldats qui ont été arrêtés ont avoué leur projet. Il est probable que ces malheureux seront pendus avant le départ du vaisseau.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, 7 décembre.

On s'accorde peu sur les nouvelles de Turquie, et peut-être déconlera-t-il encore quelques jours avant que des dépêches définitives aient dissipé tous les doutes. En attendant, il est du devoir de notre gouvernement de se tenir prêt à agir avec vigueur aussitôt que la dernière résolution du sultan sera connue. Il faut que l'on atteigne le but que l'on s'est proposé par le traité de Londres, et si l'on ne peut y parvenir qu'en bombardant les forteresses de la Grèce, qui sont au pouvoir des Turcs, ou en faisant retentir le tonnerre de notre artillerie jusque sous les murs du sérail, nous ne devons pas hésiter à employer ce moyen. L'humanité et la bonne foi nationale, intéressées à l'accomplissement du traité, nous en font un devoir, et nous n'avons pas le moindre doute que les ministres ne soient prêts à prendre toutes les mesures que la cause de la malheureuse nation grecque et l'honneur du pays réclament.

La marine anglaise a déjà beaucoup fait pour la Grèce en détruisant la flotte de ses ennemis ; mais elle fera encore plus par le bombardement des forteresses qui donnent à ses oppresseurs les moyens de rester maîtres de son territoire. Le bruit court que des préparatifs faits dans ce but sont déjà fort avancés.

(Sun.)

— On lit dans le *Times* l'article suivant :

« Un noble duc qui vient d'être replacé à la tête de l'armée, passe pour publier partout l'embarras où le ministère se trouve placé par l'approbation qu'il a donnée à la bataille de Navarin. « Nous les tenons ; ils sont liés au traité par le ruban rouge, etc., etc. » Il serait bien ingrat d'abandonner un brave militaire qui s'est noblement battu pour la cause de l'humanité ; mais sa grandeur n'est-elle pas liée aussi bien que nos ministres à la politique ? La bataille de Navarin a été la première conséquence, par le sceau de ses armes apposé au traité de Saint Pétersbourg.

Du 8.

(Par voie extraordinaire.)

Cité, 2 heures.

Il y a eu ce matin de l'agitation dans le marché, quoique les prix aient peu varié. Le prix actuel des consolidés est de 85 1/4.

Billets de Péchiquier, 45 à 45 s. de prime.

Il s'est fait peu d'affaires dans les fonds étrangers. Mexicains, 47 3/4, 48 ; colombiens, 27 1/2 ; cortès, 11 ; grecs, 17 3/4, 18 ; russes, 88 1/2.

— L'ordre a été donné par l'amirauté d'armer quatre galiotes à bombes : l'*Erèbe* à Plymouth, la *Terreur* à Portsmouth, et l'*Etna* et la *Furie* à Deptford. (*Globe and Traveller.*)

— Les journaux allemands annoncent que les ambassadeurs des puissances alliées, ayant donné sept jours au grand-seigneur pour accepter ou rejeter l'intervention, leurs excellences devaient rester à Constantinople jusqu'au 16. Nous ne croyons pas que cette assertion repose sur des bases bien sûres. Quoi qu'il en soit, comme les ambassadeurs des puissances victorieuses n'avaient pas reçu l'ordre de quitter la capitale de l'empire turc, bien que l'on y connaît depuis huit jours l'événement de Navarin, cette circonstance, en cas de guerre, serait encore justificative pour nous de la continuation des hostilités, puisqu'elle prouverait que ce n'est pas dans un mouvement de colère réfléchi, mais par suite d'un système de politique mûrement arrêté que le grand-seigneur nous aurait imposé la guerre. (*Times.*)

AUTRICHE.

Vienne, 5 décembre.

1 ^{er} Décemb. Métalliques,	88 1/16.	Actions de la banque,	1,050.
3 Idem. Idem.	88 5/8.	Idem.	1,036.
4 Idem. Idem.	88 7/8.	Idem.	1,039.

Copie d'un office de M. le prince de Metternich à M. le baron d'Ottenfels, en date du 22 septembre 1827.

« La situation compliquée et embarrassante dans laquelle vous venez de placer, M. le baron, notre cabinet, par l'explicable conduite que vous avez observée, en refusant votre coopération à la mesure simultanée de MM. les ministres des trois cours alliées envers la Porte, a singulièrement affecté S. M. l'empereur et roi, qui vous blâme et vous désavoue entièrement dans cette occasion.

« On ne saurait, en effet, comprendre les raisons qui ont pu motiver votre refus à l'invitation que ces Messieurs vous avaient adressée, et si vous étiez bien pénétré de l'esprit des instructions que je vous ai transmises en décembre dernier, et qui n'ont pas été provoquées depuis, vous n'auriez pas, assurément, commis une telle méprise.

« Pour la réparer, le moins que je puisse faire, c'est de vous imposer la peine d'aller vous-même faire vos excuses à Messieurs vos collègues de ce que vous avez mal interprété les ordres qui vous avaient été donnés, et leur déclarer que vous êtes prêt à appuyer dorénavant, par tous les moyens dont vous pouvez disposer, les démarches tendantes à faire revenir la Porte de son obstination et de son refus d'accepter les mesures salutaires qui lui ont été proposées dernièrement, les vœux de S. M. I. étant entièrement conformes à ceux de ses augustes alliés pour le maintien de la paix générale et pour le rétablissement de l'ordre et de la sûreté dans l'Orient. »

Des bords du Danube, 29 novembre.

On dit ici que la Porte ayant déclaré que les événements qui viennent de se passer à Navarin la dégagent des conditions qu'elle avait acceptées dans le traité d'Akerman, M. d'Ottenfels a fait connaître aussitôt au divan que la cour d'Autriche ne pourrait pas approuver une telle résolution. On ajoute même que M. l'internonce a signifié que de l'observation rigoureuse du traité d'Akerman, dépendait la médiation de l'Autriche.

BAVIÈRE.

Munich, 2 décembre.

Le roi a visité hier l'institution de M. Desjardins, dans laquelle sont élevés, aux frais S. M., les jeunes Grecs recueillis en Bavière. L'arrivée du souverain dans cet asile, ouvert par sa générosité à de malheureux étrangers, a pénétré tous les cœurs de la plus vive émotion.

RUSSIE.

Odessa, 19 novembre.

Toutes les nouvelles sont ici à la guerre ; l'on est convaincu que notre gouvernement agira avec énergie, et qu'on ne se bornera pas comme par le passé à quelques menaces ou à de vaines démonstrations. Les appartemens de M. de Ribeaupierre sont préparés dans la maison de quarantaine, et on l'attend sous peu de jours. Des ordres ont été expédiés à Sebastopol d'armer 15 vaisseaux de guerre qui sont destinés à soutenir du côté de la mer les opérations de nos troupes de terre. On s'entretient même dans le public d'un plan de campagne qui aurait été fourni par le général en chef comte de Woronzow. D'après ce projet, on occuperait de suite les deux principautés de la Moldavie et de la Valachie, et laissant quelques corps d'observation devant les forteresses du Danube, le gros de l'armée russe pénétrerait dans le cœur de l'empire ottoman, tandis qu'un autre corps détaché couvrirait l'aile gauche, en cotoyant le Pont-Euxin, où il jetterait des garnisons dans tous les ports de mer, et assurerait ainsi les communications avec la flotte, et l'arrivage des subsistances. (*Gazette d'Augsbourg.*)

Odessa, 25 novembre.

Nous avons des nouvelles de Constantinople par Jassy jusqu'au 12.

Les délibérations du divan, dont le résultat préliminaire était l'ordre de l'armement de tous les moslimes, continuent toujours. Le parti qui préfère la paix, et surtout aussi Husni-Bey, le premier qui conseilla au sultan la réforme, fait tous les efforts possibles pour empêcher que la guerre n'éclate dans ce moment ; mais jusqu'à présent le sultan paraît inébranlable dans sa résolution de déclarer la guerre que demande la majorité des membres du divan. Il paraît cependant encore possible que, pour gagner du temps, la Porte consentît, par l'entremise de l'internonce autrichien, à une convention préliminaire.

Les ambassadeurs des trois puissances alliées qui attendent encore une réponse définitive à une note qu'ils ont remise au reis-effendi le 10, font cependant leurs préparatifs de départ, et ont déjà loué des navires à cet effet. Le comte Guillemot a loué un vaisseau destiné pour Gènes, au prix de 20,000 piastres. La plupart des Français croient cependant que les ambassadeurs ne quitteront pas Constantinople avant que la Porte n'ait déclaré la guerre. M. de Ribeaupierre a loué un vaisseau hollandais. Jusqu'au 12, la tranquillité publique n'avait pas encore été troublée dans la capitale, mais on n'y est pas moins dans de vives inquiétudes.

D'après des lettres de Semlin du 27, on disait à Belgrade que les ambassadeurs étaient encore à Constantinople le 18. Peut-être c'est le départ du port de Constantinople de trois bâtimens muvis de firmans pour l'archipel qui a donné lieu au bruit qui courait à Bucharest que les trois ambassadeurs étaient partis.

VARIÉTÉS.

Discours prononcé par M. J. Rieussec, premier avocat-général, à la rentrée de la cour royale de Lyon, le 3 novembre 1827.

La magistrature, selon la charte, a pris depuis quelques années le rang élevé qui lui était assigné par nos institutions. Tandis que les anciens parlements avaient, dans l'absence des états-généraux, usurpé le droit d'enregistrement et mis ainsi obstacle à l'envahissement du pouvoir absolu, notre magistrature inamovible et indépendante a élevé devant les tentatives du ministère des barrières légitimes, et sauvé les libertés publiques que la faction arrivée au pouvoir voulait anéantir. Tout l'avantage dans cette comparaison est donc resté aux tems modernes. C'est au milieu de ces graves circonstances que la voix d'un magistrat, signalant l'influence du véritable sacerdoce qu'il exerce, devient puissante, et réclame l'attention de tous les amis du pays.

Déjà, dans cette feuille, nous avons rappelé l'impression que les paroles de M. l'avocat-général Rieussec ont laissée dans les esprits de ses auditeurs. Ces paroles, livrées aujourd'hui à l'examen de tous ceux que l'enceinte de la cour royale n'a pu accueillir, n'ont rien perdu par la publicité de leur première autorité. M. Rieussec a suivi le magistrat au milieu de ses fonctions, il l'a suivi dans l'intérieur de sa vie domestique, il l'a accompagné dans les champs, et partout il l'a montré exerçant autour de lui la plus noble comme la plus utile influence. Mais pour s'élever à la hauteur de ses fonctions, le magistrat doit réunir un assemblage de qualités bien rares, que M. Rieussec passe en revue, et dont nous serions tentés de croire la réunion impossible, si nous n'en avions sous les yeux des exemples. « En effet, » dit l'orateur, le magistrat pourra-t-il s'élever à la hauteur de ses devoirs, s'il n'est pas exempt de prévention, s'il n'a pas de la vigilance, un zèle et une activité infatigables, de la patience, de l'impartialité, une probité sévère, une équité éclairée et une fermeté inébranlable? Ne faut-il pas encore qu'à tant de vertus il réunisse une connaissance profonde du cœur humain, l'habitude de s'énoncer avec clarté et une grande rectitude de jugement?... »

Mais il est des circonstances où les vertus ordinaires du magistrat ne sauraient suffire à ce que la patrie attend de leur zèle et de leur courage : « C'est surtout, dit M. Rieussec, au milieu des orages politiques, dans ces tems de crise et de désordre où plusieurs partis se formant dans l'état travaillent à y acquiescer la domination, et à faire prévaloir leurs systèmes et leurs doctrines, que les magistrats ont besoin d'anir au courage et à la fermeté une grande indépendance. S'ils veulent alors faire respecter leur caractère et leur dignité; qu'étrangers à toutes les factions, méprisant également leurs applaudissemens et leurs murmures, inaccessibles à la crainte comme à la séduction, enfin entièrement dévoués aux intérêts du trône et de la patrie qui sont inséparables, ils prennent toujours pour règle de leur conduite cette belle et antique maxime : *fais ce que dois, advienne que pourra.* »

Nous regrettons de ne pouvoir prolonger nos citations; cependant nous ne pouvons résister au désir de faire connaître à nos lecteurs une partie des dernières paroles qui terminent le discours de M. l'avocat-général : « Quant à nous, Messieurs, une grande mission nous est confiée. Si le pouvoir législatif créé et constitué, la magistrature conserve et maintient. C'est elle qui est spécialement chargée de la garde de l'édifice social; redoublons d'ardeur pour le consolider. Que par nos efforts les mœurs s'épurent; que la mauvaise foi soit confondue, les crimes de toute nature réprimés; que le trône trouve toujours en nous de fidèles appuis; que nous ayons la gloire de faire régner partout l'ordre et les lois, d'affermir toutes les institutions du royaume, et d'assurer ainsi la prospérité de la patrie. »

A Monsieur le Rédacteur du PRÉCURSEUR.

Monsieur,

Si le sieur Bouisset se fût contenté d'annoncer une méthode qui donne une belle écriture, dans tous les genres, en six leçons, ou en cinq mois (ce qui est un peu différent), on aurait laissé tranquillement les amateurs tenter l'épreuve, et essayer s'ils peuvent obtenir le succès merveilleux que promet l'inventeur, en six jours ou en cent cinquante; mais lorsqu'il attaque la Calligraphie d'une manière effrayante pour ceux qui la professent et pour ceux qui l'apprennent, on ne saurait trop s'empresse de justifier les uns et de rassurer les autres. Il prétend qu'on pourrait enseigner la Calligraphie à un automate; heureusement que nous ne sommes plus au tems où l'on brûlait les sorciers, car il serait à craindre qu'on ne fit un auto-da-fé de tous les professeurs de Calligraphie. Hâtons-nous donc de déclarer que la Calligraphie ne fait pas de tels miracles; il faut une tête qui conçoive les principes, simples à la vérité et faciles, mais qu'il faut cependant retenir; il faut encore une main qui agisse librement, car elle ne se meut par aucun ressort. Mais puisque l'auteur de l'article convient que la Calligraphie

s'apprend facilement et infailliblement, sous ce rapport; il en fait le plus bel éloge, il est d'accord avec nous, nous n'en promettons pas davantage, et mille exemples attestent que nous tenons nos promesses.

Toutes les écritures se ressemblent, dit encore le sieur Bouisset, et lui, expert-vérificateur, affirme qu'on ne pourra plus découvrir la fraude. Eh quoi! celui qui a une main lourde et très-peu de dispositions obtiendra une aussi belle écriture que celui qui a une grande aptitude et beaucoup de goût! Mais alors la Calligraphie est plus merveilleuse que nous ne pensions, puisqu'elle supplée aux talens naturels, et qu'à cet égard, elle a, sur les autres méthodes, un immense avantage; mais si l'auteur de l'article est, comme il le dit, inventeur lui-même d'une méthode, il donnera à ses élèves les principes à suivre, les modèles à imiter, et ils s'appliqueront à copier ces modèles et à acquiescer une écriture qui leur ressemble, et par conséquent, toutes les écritures, suivant cette même méthode, tendent aussi à se ressembler, car deux choses qui ressemblent à une troisième se ressemblent entr'elles; c'est une vérité démontrée, un axiome : *quæ sunt eadem uni tertio sunt eadem inter se.*

L'expérience prouve chaque jour que l'écriture calligraphique se modifie, se perfectionne, ou même dégénère, selon le plus ou le moins de pratique, d'aptitude ou d'application, et que chacun finit par se former une écriture particulière et distincte. Quoi qu'on fasse ou qu'on dise, une méthode qui présente à la fois, une grande économie de tems et une infaillibilité de succès, triomphera tôt ou tard et des incrédules et des détracteurs.

MARTIGNIER.

Professeur d'écriture en tous genres et de Calligraphie.

P. S. On nous assure que nous avons eu tort de prendre au sérieux la diatribe du sieur Bouisset, qui n'a eu d'autre intention que de s'égayer aux dépens de la Calligraphie : on cite en preuve l'automate et la longue nomenclature de ses écritures *ronde, ancienne et nouvelle, gothique, avec embellissement, belle anglaise, la coulée, l'italienne, la tremblée, la frisée, la coupée, double-coupée, écriture à 2 becs, ECRITURE A LA GIRAFE*; On assure même qu'il nous en prépare une à la *Robix des Bois*, une autre à la *Dame Blanche*. Du reste, il n'a pas à craindre, comme nous, qu'on l'accuse de magie; tous ceux qui le connaissent attesteront qu'en fait d'écriture le sieur Bouisset n'est pas sorcier.

AVIS.

Les marchands fleuristes déballedés rue Du Bois, n° 5, ont l'honneur de prévenir MM. les amateurs qu'ils ont reçu un nouvel assortiment de plantes des plus recherchées, notamment des camellia, magnolia, pivoine en arbre odorantes, laurier double à fleurs blanches, grand nombre de rosiers, ceilleils flamands, et une infinité d'autres plantes et arbustes dont le détail serait trop long, qu'ils continueront de vendre à des prix très-moderés. Ils retarderont leur départ jusqu'au 24 courant, afin d'avoir l'honorable visite des amateurs qui ne font que de rentrer de leurs campagnes. Leur collection est aussi complète qu'à leur arrivée.

Les amateurs qui désireraient prendre des lots de 25, 50, 100 plantes, toutes différentes, trouveront un grand avantage pour les prix.

Les sieurs Arnaud et Guet, dessinateurs à Lyon, donnent des leçons de principes de dessins, figures, fleurs, paysages et la mise en carte, pour la fabrication des étoffes de soie et autres articles, et en général tout ce qui a rapport à cette science.

Le cabinet d'études des sus-nommés est situé montée des Carmélites, rue Tholozan, n° 18, au rez-de-chaussée.

CAFÉ DE L'HOTEL DU NORD, A ST-ETIENNE.

Cet Etablissement, tenu par le sieur Janson, s'est ouvert mercredi douze décembre.

La salle, simple, mais gracieuse, est ornée de tableaux qui, changés d'intervalle en intervalle, représenteront tour à tour des sujets mâles et guerriers, tendres et touchans. Tantôt l'on aura la surprise de se voir transporter au milieu des scènes grecques et romaines, et tantôt l'on aura le plaisir plus doux encore de se trouver en face de nos braves, se couvrant de lauriers. Enfin, rien ne sera négligé, tant pour flatter les yeux que le goût, soit par la qualité des liquides, l'exactitude et la propreté du service.

VENTES JUDICIAIRES.

Samedi quinze décembre dix-huit cent vingt-sept, à neuf heures du matin, sur la place St-Nizier à Lyon, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur de Lyon, à la vente forcée de meubles et effets saisis, lesquels consistent en commode, secrétaire, table, chaises, batterie de cuisine, et autres objets, le tout argent comptant.

SOLLEIL.

— Samedi quinze décembre mil huit cent vingt-sept, à dix heures du matin, sur la place du marché de la commune de Caluire, il sera procédé à la vente judiciaire de divers objets saisis, consistant en chaudières, barques peyrolles, le tout cuivre rouge, barques en bois, tonneaux défoncés, cuve, cercles en fer et deux auges en pierre de grès.

PARCINET.

VENTE A L'ENCHÈRE.

Dimanche 16 décembre 1827, à neuf heures du matin, sur la place et au-devant de l'église St-Clair, commune de Caluire, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant de deux grandes barques, une perole et deux casses à l'usage de teinturier; le tout cuivre rouge. La vente sera faite ensuite de saisie, en vertu d'un jugement du tribunal de commerce de Lyon, sous sa date et en forme, au préjudice des sieurs Giraud et Peyre.

BOURSE DE PARIS du 11 décembre 1827.

(Deux heures et demie.)

Cinq pour cent, 101 fr. 20
Trois pour cent, 67 fr. 45.
Ducats, 00 fr. 00.

